



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

BUDGET 2025
RÈGLEMENTS NUMÉROS 388-24, 389-24, 390-24, 391-24, 392-24
ET 393-24

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 6 janvier 2025 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

Catherine Séguin, notaire
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉROS 388-24, 389-24, 390-24, 391-24, 392-24 ET 393-24 BUDGET 2025

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QU'à sa session ordinaire du 18 décembre 2024, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté les règlements numéros 388-24, 389-24, 390-24, 391-24, 392-24 et 393-24 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2025 ainsi que la répartition des dépenses.

Les quotes-parts à chacune des municipalités-membres seront donc envoyées en conséquence dans les délais prévus.

Lesdits règlements sont disponibles au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture et sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca> ainsi qu'au bureau de chacune de ses municipalités constituantes.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 19^e jour de décembre 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier